



ÉCOLE MOISSON-D'ARTS, LA CHANTERELLE,
NOTRE-DU-SOUIRRE ET RIOU

Assemblée publique

Date : Le lundi 12 décembre 2022

Heure : 19 h par TEAMS

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum	<p>Monsieur Étienne Michaud souhaite la bienvenue aux membres. Présentation de Mme Brigitte Lévesque comme membre de la communauté. Vérification du quorum.</p> <p>Absents : Mme Rachelle Caron, Mme Gleycell Dalde et M. Fiston Ndjembi-Souna</p>	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : 2.1 Ajouts ou changements à l'ordre du jour ;	<p>M. Michaud fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des ajouts sont nécessaires.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Roy</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 2022	<p>M. Michaud fait le suivi du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'établissement.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Laplante</p> <p>QUE le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022 du conseil d'établissement soit adopté.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>4.3 Grilles-matières 2023-2024;</p>	<p>font plusieurs évaluations tout au long de l'étape, mais au final, ils peuvent tout de même utiliser leur jugement professionnel si le résultat ne correspond pas parfaitement à la réalité. Évaluation du ministère, les examens sont donnés en même temps partout au Québec afin d'éviter des fuites. Seulement certaines raisons sont autorisées pour permettre l'absence. Passage d'un niveau à l'autre revient à la direction d'avoir la décision finale suite à une analyse avec les enseignants, une conversation avec les parents ou autres professionnels.</p> <p>M. Michaud explique le tableau envoyé au parent qui montre les matières évaluées selon les étapes évaluées. Le tout sera mis disponible sur les sites des écoles.</p> <p>Mme Benoit demande pourquoi des écoles ont le choix de la musique et d'autres ont l'art dramatique. M. Michaud informe que le principal choix est via les ressources humaines. M. Dupuis demande si un sondage ne pourrait pas être fait auprès des parents pour connaître leurs intérêts entre la musique et l'art dramatique.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Cummings</p> <p>QUE le document sur les normes et modalités soit adopté tel quel.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>M. Michaud informe que le travail de consultation pour les grilles-matières est commencé et elles seront présentées à la prochaine rencontre.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>de la jeunesse dans chaque école en novembre avec des récompenses pour les élèves.</p> <p>Campagne de financement pour les élèves de Riou, vente de confiture. Total de la vente est de 1092 pots x 6\$ / dépôts de 6 588\$ (profit de 2 964,73\$) pour payer la sortie de fin d'année.</p> <p>M. Dupuis demande pourquoi la campagne a été longue à démarrer et le délai de vente très court. Mme Nancy explique que cette campagne est organisée par les enseignantes et qu'avec les nombreux appels à faire, informations à recueillir, etc., il n'a pas resté beaucoup de temps à offrir, car la compagnie demandait un délai de 3 semaines avant Noël pour la livraison.</p>	
<p>6. Point du service de garde:</p> <p>6.1 Semaine de relâche</p>	<p>Rien pour les services de garde.</p> <p>Les écoles pourraient offrir un service de garde lors de la semaine de relâche. Pour que le service soit ouvert, il faut que le service soit autofinancé. Pour la semaine de relâche, le gouvernement ne donne pas de subvention. Tout le temps de surplus réalisé au cours de l'année est redonné majoritairement en temps compensé à prendre lors de la relâche. Pour ces raisons, le</p> <p>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Moisson d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou. RÉSOLUTION # 2022-12-12</p> <p>OFFRE LE SERVICE DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE 2022-2023</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 256 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, des services de garde sont offerts aux parents aux écoles Moisson d'Arts, La Chanterelle et Notre-Dame-du-Sourire;</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3 du <i>Règlement sur les services de garde en milieu scolaire</i>, des services de garde peuvent être offerts pendant les journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche;</p> <p>CONSIDÉRANT l'analyse faite par la direction de l'école quant à l'ouverture des services pendant la relâche, soit : la disponibilité du personnel (congrés, reprise de temps et formation), la disponibilité des lieux (entretien, nettoyage et travaux), les besoins exprimés par les parents, les services offerts par la municipalité et le maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette analyse démontre l'impossibilité d'offrir des services de garde pendant la semaine de relâche sans compromettre la santé et la sécurité des élèves et dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT les échanges tenus avec les Services éducatifs jeunes;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Roy Michaud et résolu : QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le conseil d'établissement conviennent de ne pas offrir des services de garde pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 6 au 10 mars 2023;</p>	
<p>7. Point du représentant au comité de parents ;</p>	<p>Le comité de parents veut offrir une formation aux parents. Mme Annick Kerschbaumer offrira aux parents cette formation en présentiel et les sujets traités seront la cyberintimidation, les sextos, etc. Programme de bourse pour des parents engagés suite au courriel transféré par Mme Julie aux membres. Les parents à soumettre pour cette bourse doivent être impliqués dans des projets à l'école.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
8. Point des représentants de la communauté;	Aucun	
9. Rapport du trésorier;	Aucun sujet mentionné	
10. Période de questions de l'assemblée	Présence d'un parent dans l'assemblée, mais aucune question.	
11. Autres points	Aucun	
12. Date de la prochaine séance	Le 20 février 2023 à 19h et l'endroit sera confirmé lors de l'envoi des documents d'invitation.	
11. Levée de l'assemblée	Levée de l'assemblée à 20h26 proposée par Mme Émilie Benoit et acceptée à l'unanimité.	

Étienne Michaud, directeur

Émilie Benoit, présidente